

## ANNEXE « A »

Une affaire relevant des droits de la personne et fondée sur des allégations selon lesquelles l'intimé aurait refusé un logement à une famille parce qu'elle a un enfant a été réglée le 8 mars 2018.

Blair Turner et Blaine Herrmann [les propriétaires] déplorent le fait que la famille croyait qu'elle allait être exclue parce qu'elle a un enfant. Ils se rendent compte que la présomption que les enfants réduisent automatiquement la qualité de vie des autres locataires est non seulement fausse mais que, de plus, elle revient à traiter les personnes à la recherche d'un logement comme des êtres inférieurs, et que des gestes de cette nature peuvent mener à l'itinérance.

« La loi est claire – il est discriminatoire de refuser un logement à des locataires en raison de leur statut familial, » disons Blair Turner et Blaine Herrmann. « Nous nous sommes engagés à comprendre les obligations imposées par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario. »

